

Règlement du jeu – JUL "C'est quand qu'il s'éteint ?" - Précommande

1. Organisateur

La société MISTER TEE, SAS au capital de 5 000€, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Le Mans sous le numéro 488 557 232, dont le siège social est situé au 88 rue Albert Einstein, 72000 Le Mans (« **l'Organisateur** ») organise un jeu du 19/05/2023 à 00h01 au 28/05/2023 à 23h59 accessible uniquement sur internet (le « **Jeu** »).

2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans à la date de participation au Jeu, résidente en France métropolitaine (Corse incluse), en Belgique ou en Suisse (le « **Participant** »).

3. Modalités de participation

Pour participer, le Participant devra :

- S'abonner au compte Instagram @misterteefr
- Identifier 3 personnes en commentaires

4. Sélection des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort réalisé informatiquement par l'Organisateur. Le tirage au sort aura lieu le lundi 29/05/2023 à 16h.

Les Gagnants seront informés par message privé Instagram (la « **Notification** ») le 29/05/2023, et devront alors communiquer à l'Organisateur leur nom, ainsi que les trois autres personnes majeures invitées à l'évènement. **Les Gagnants devront confirmer leur venue sous 48H.** Sans réponse de leur part, d'autres Gagnants seront désignés en lieu et place et informés selon les mêmes modalités (envoi d'un MP Instagram avec confirmation nécessaire).

Les autres Participants ne seront pas recontactés par l'Organisateur.

5. Dotations

- 12 lots de 4 places

Description du lot : 4 invitations pour un groupe de 4 personnes pour la listening party de l'album « C'est quand qu'il s'éteint ? » le 05/06/2023 à Marseille. L'Organisateur informe les participants que l'évènement sera enregistré et filmé et que les Gagnants ne pourront s'y opposer.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet d'une contre-valeur en espèces.

Tout lot qui ne pourrait être transmis, pour des raisons étrangères à l'Organisateur (adresse email ou coordonnées erronées fournies par le Gagnant, absence de réponse de la part du Gagnant à la Notification, etc...) pourra être réclamé par le Participant auquel il a été attribué **dans un délai de 2 jours** après l'envoi de la Notification. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être réclamé et sera réattribué.

Ce Lot nécessite impérativement d'avoir 18 ans ou plus. **Le gagnant ainsi que l'accompagnant devront être majeurs afin de pouvoir assister à l'évènement physique.**

Dans le cadre d'une invitation à un évènement en présence physique, l'Organisateur ne prendra pas en charge les frais de déplacement et d'hébergement du Gagnant. De même en cas de report ou d'annulation aucun remboursement desdits frais ne pourra être sollicité auprès de l'Organisateur.

6. Responsabilités

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Jeu (notamment indisponibilité de l'artiste, mouvements sociaux, intempéries). En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra à son choix annuler, modifier, écourter ou prolonger le Jeu, ou remplacer un lot dont l'attribution est devenue impossible par un lot de même valeur.

La date de l'évènement n'est pas contractuelle, elle sera sujette aux conditions météorologiques. L'Organisateur se réserve le droit de reporter l'évènement à une date ultérieure, ou bien de l'annuler notamment pour des conditions de sécurité, le cas échéant.

7. Informatique et libertés

Les données d'identité et de contact communiquées par les Participants lors de leur inscription au Jeu sont traitées par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Participants.

Ces données sont conservées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des lots.

Elles sont consultables uniquement par les équipes marketing de l'Organisateur et par les prestataires de l'Organisateur intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu.

En plus de sa Participation au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique ponctuel d'information de la part de l'Organisateur

concernant l'artiste. Cette inscription est facultative et le Participant peut à tout moment cliquer sur « me désabonner » dans les emails reçus.

Le Participant peut accéder aux données le concernant dont l'Organisateur dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à l'Organisateur de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le Participant peut contacter l'utilisateur en remplissant le [Formulaire de demande liée à vos données personnelles](#)

Si le Participant estime, après avoir contacté l'Organisateur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur les droits informatiques et liberté <https://www.cnil.fr/>.

8. Dispositions générales

La participation au jeu emporte acceptation sans réserve du présent règlement. Tout Participant ne se conformant pas au règlement, ou tentant d'augmenter ses chances de gain par fraude, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu du Jeu.

Pour toute question relative au Jeu, les Participants peuvent contacter contact@mistertee.fr

Le présent règlement est soumis à la loi française.